COMPTE RENDU REUNION DU 08-10-2019

Absents:

M. RAOULT Benoît, M. ADAM Arnaud, M. EURLY Denis excusé pouvoir à M. MATHIEU Eric

ONF Programme des coupes 2020

Après délibération, le conseil municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2020 :

- 1. Approuve l'Etat de l'assiette des coupes de l'année 2020 présenté : 23_i2 ; 19_i1 ; 20_i1 ; 21_i1 repousse à l'année suivante les coupes 15_i ; 17_i ; 11_i1 ; 14_i1 car il souhaite rester dans les coupes se trouvant dans le même secteur.
- 2. Demande à l'office national des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes proposées par l'ONF.
- 3. Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2020 :

Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers :

Fixe comme suite les diamètres de futaies à vendre essences :toutes Ø minimum à 1.30m : 35cm

Autorise la vente par l'office National des forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

- _ Pour les autres produits : Partage sur pied entre les affouagistes
- Désigne comme bénéficiaires solvables :
- 1. M. GASPARD Sébastien
- 2. M. MATHIEU Eric
- 3. M. RAOULT Benoît

Qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du code forestier et de la pêche maritime.

- _ Décide de répartir l'affouage par feu
- Fixe la taxe d'affouage à 8€ le stère.

SPL-Xdemat Rapport de gestion du conseil d'administration

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

EPCI Convention groupement commande papier

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commande relatif à la fourniture de papier ;

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes et à engager les frais y afférent ;

ACCEPTE le rôle de coordonnateur de la Communauté de communes tel que le défini la convention constitutive

DESIGNE M BAUDY Joël pour siéger lors de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération

Nettoyage cimetière

Après délibération le conseil municipal

Décide de faire nettoyer le cimetière et son entrée pour la Toussaint. Une demande sera faite auprès du service technique de l'EPCI.

Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

Pour un nettoyage du village complet à l'année d'autre devis seront demandés.

Compte rendu affiché à la porte de la mairie le 10-10-2019 Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

> Le Maire, M. BAUDY Joël